Devoir surveillé – Le changement climatique : approches historique et géopolitique

Le climat de l'Europe du Moyen Âge au XIXe siècle et les sociétés face à ses crises, la science du climat, puis la diplomatie climatique de Stockholm à Belém : Rio, Kyoto, Copenhague, l'accord de Paris et ses acteurs.

Durée : 240 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité HGGSP Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « Comment les sociétés se sont-elles adaptées au changement climatique depuis le Moyen Âge ? »
Construisez votre dissertation en suivant les étapes ci-dessous (2 points par étape).

a) Définissez « s'adapter » et « changement climatique », fixez les bornes chronologiques, puis posez une problématique.

b) Construisez la première partie du plan détaillé : trois idées sur les sociétés d'avant l'industrialisation, chacune prouvée par un fait daté.

c) Construisez de même la partie II, qui doit montrer ce qui change par rapport à la première.

d) Construisez la troisième partie, consacrée à la période ouverte à la fin des années 1980, puis écrivez en une phrase la réponse de votre conclusion au problème posé.

e) Rédigez l'introduction complète : une accroche tirée d'une crise climatique datée, les définitions, les bornes, la problématique et l'annonce du plan.

Exercice 2 – Étude critique de document ★★★ *(10 pts)*

Sujet : la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (1992).

Document — Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), articles 2 et 3 (extraits), texte français officiel. « **Article 2 — Objectif.** L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

Article 3 — Principes. […] 1. Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. […] 3. Il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures […]. »

Source : convention adoptée à New York le 9 mai 1992, ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992, entrée en vigueur le 21 mars 1994.

Consigne. En analysant le document, en le confrontant à vos connaissances, vous montrerez que ce texte pose les fondements de la gouvernance mondiale du climat, mais qu'il en contient aussi les tensions (2 points par question).

a) Présentez le document : nature, date, auteurs, destinataires et contexte.

b) Quel objectif l'article 2 fixe-t-il, et que reconnaît-il déjà sur l'origine du problème ?

c) Quels principes l'article 3 pose-t-il, et quelle suite le texte annonce-t-il ?

d) Montrez les tensions que ce texte contient, en les confrontant à la suite des négociations.

e) Quelles sont la portée et les limites de ce document ? Concluez.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).